

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE



Mairie de  
BERG-sur-MOSELLE

Séance du 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et vingt-et-un novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le mercredi quinze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, Armand ALESCH, Philippe MATTON, Philippe DEZEURE,

Etaient absents : Stéphane SOUMANN, Marie MARTINEZ, qui a donné procuration à Denis NOUSSE, Gérard BETTEMBOURG qui a donné procuration à Jean-Jacques THIELEN (excusés).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 06

**Objet de la Délibération** : N° 696 – Transport méridien des enfants de la commune scolarisée à Gavisse

Après exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents se prononce pour le maintien du transport méridien des enfants de la commune scolarisée à Gavisse pour la rentrée 2024 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention formalisant la mise en œuvre de ce dispositif avec la Région GRAND EST.

Date de convocation : 15/11/2023

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d’Affichage : 15/11/2023

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 22 novembre 2023

Le Maire

Denis NOUSSE

